RÈGLEMENT DU CONCOURS DREAMLAND – Gagne un chèque-cadeau d'une valeur de 100 €

1. IDENTIFICATION ET HIÉRARCHIE DES CONDITIONS

1.1. Le présent règlement fixe les conditions de participation applicables à tous les concours organisés par ToyChamp Holding SA, une société anonyme dont le siège est situé à 3600 Genk, Troisdorflaan 17, et dont le numéro d'entreprise est 0761.914.610, ainsi qu'à toutes les Sociétés affiliées (désignées ensemble sous la dénomination commerciale « **DreamLand** »).

1.2. Pour chaque concours, des conditions de participation spécifiques supplémentaires peuvent s'appliquer. Si une ou plusieurs conditions de participation spécifiques dérogent au présent Règlement du concours, ces conditions spécifiques prévalent.

Ces conditions de participation spécifiques complètent le présent Règlement du concours. Pour toutes les matières qui ne sont pas expressément régies par les conditions de participation spécifiques, le présent Règlement du concours demeure intégralement applicable.

2. DÉFINITIONS

2.1. Aux fins de l'application du présent Règlement du concours, les termes suivants, indiqués par une majuscule, sont entendus comme suit :

« **Participant** » désigne toute personne physique, résidant en Belgique, qui participe au Concours exclusivement à des fins non professionnelles et uniquement pour son propre compte, à l'exclusion :

- des personnes physiques siégeant au conseil d'administration de DreamLand ;

- des personnes physiques employées ou désignées par l'entreprise ou les entreprises responsable(s) du développement, de la mise en œuvre et du suivi du Concours, que ce soit ou non dans le cadre d'une sous-traitance (directe ou indirecte) pour l'Organisateur ; et

- des personnes physiques ayant leur domicile légal à la même adresse que les personnes visées aux points (I) et (II) du présent article 2.1 ou ayant avec elles un lien familial au premier ou au deuxième degré.

Les mineurs peuvent participer à un concours à condition d'avoir obtenu l'autorisation préalable de leurs parents (ou de la personne exerçant l'autorité parentale). En cas de participation d'un mineur, il est réputé avoir obtenu ladite autorisation. L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout moment une confirmation écrite de l'autorisation

obtenue et d'en vérifier l'existence par tout autre moyen, ainsi que d'exclure du Concours tout mineur qui ne peut fournir immédiatement, ou dans un délai raisonnable fixé par l'Organisateur, une telle confirmation.

« **Organisateur** » désigne ToyChamp Holding SA, dont le siège social est établi à 3600 Genk, Troisdorflaan 17, et portant le numéro d'entreprise 0761.914.610, ainsi que l'ensemble de ses Sociétés affiliées.

« **Prix** » désigne l'avantage ou les avantages, en nature ou autrement, attribué(s) à un ou plusieurs Participant(s) dans le cadre du Concours, tel(s) que décrit(s) plus en détail à l'article 5 du Règlement du concours et/ou dans les conditions de participation spécifiques.

« **Société affiliée** » a la signification prévue à l'article 1:20 du Code des sociétés et des associations.

« **Concours** » désigne le concours décrit dans le présent Règlement du concours, également connu sous le nom gagne un chèque-cadeau d'une valeur de 100 €

« **Règlement du concours** » désigne le présent règlement établissant les conditions relatives au Concours.

3. OBJET ET DURÉE DU CONCOURS

3.1. Le Concours a pour objet de remporter le Prix, comme indiqué à l'article **Fout! Verwijzingsbron niet gevonden.** du présent Règlement du concours.

3.2. Aucun achat n'est requis pour participer au présent Concours. Le Participant ne doit s'acquitter d'aucune compensation ni contribution pour sa participation au Concours.

3.3. La participation au Concours n'est autorisée qu'au moyen du formulaire de participation entièrement complété, disponible à l'URL Gagnez une carte-cadeau d'un valeur de € 100

3.4. Le Participant passe une épreuve de concours et complète ses données personnelles.

L'épreuve du Concours consiste à partager vos plus beaux moments de compte à rebours avant l'arrivée de Saint-Nicolas. Il peut s'agir, par exemple, d'un calendrier de compte à rebours, d'une liste de souhaits, de la préparation des chaussures pour Saint-Nicolas ou de tout autre moment original en attendant son arrivée.

La question subsidiaire est la suivante : Combien de Participants participeront valablement au Concours entre le 19/10/2026, 00.00 heures et 29/11/2026, 23.59 heures ?

3.5. Le Participant qui a répondu correctement à la question de concours et à la question subsidiaire ou qui a répondu correctement à la question de concours et dont la réponse à la question subsidiaire se rapproche le plus de la bonne réponse parmi l'ensemble des Participants remporte le premier Prix.

3.6. En cas d'ex æquo, le Participant qui a participé en premier est considéré comme le gagnant du Concours.

4. DURÉE DU CONCOURS

4.1. La participation au Concours n'est valable que du 19/10/2026, 00.00 heures au 29/11/2026, 23u59 heures inclus.

5. LE PRIX

5.1. Le prix du Concours consiste en un chèque-cadeau DreamLand d'une valeur de 100 € (ci-après dénommé le « Prix » ou les « Prix »).

5.2. Le Prix est strictement personnel et non cessible. Le Prix ne peut en aucun cas être échangé ni converti en espèces.

5.3. Un maximum d'un (1) Prix par concours peut être attribué par Participant. En outre, un seul (1) Prix peut être attribué par adresse de domicile. Si plusieurs participations proviennent de la même adresse de domicile, seul le Participant ayant droit au Prix de la valeur la plus élevée est éligible.

5.4. La participation au Concours n'est possible qu'une seule fois par personne, quel que soit le mode de participation.

5.5. Le gagnant sera informé personnellement à partir du 30/11/2026 par e-mail.

Si l'Organisateur ne parvient pas à joindre le gagnant dans un délai de 7 jours calendrier suivant la première notification, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer le Prix à un autre Participant.]

5.6. Le Prix sera envoyé au gagnant sous la forme d'un chèque-cadeau par e-mail, à l'adresse électronique communiquée par celui-ci. L'Organisateur enverra le chèque-cadeau dans un délai de 7 jours calendaires à compter de la confirmation par le gagnant de la notification de son gain. Le gagnant est responsable de la communication d'une adresse e-mail valide et correctement renseignée.

6. CONDITIONS PARTICULIÈRES

6.1. La participation au Concours comprend : la réponse à une question de concours et une question subsidiaire, la saisie des données personnelles du Participant nom, prénom, , adresse e-mail valide, l'approbation du présent Règlement du concours avec mention que l'Organisateur publiera le nom et le prénom du ou des gagnant(s), comme stipulé à

l'article 8 du présent Règlement du concours, l'approbation de notre politique de confidentialité et de cookies ainsi que l'envoi en ligne de votre participation.

6.2. Si un formulaire de participation doit être complété, seuls les formulaires de participation entièrement complétés et reçus avant la fin du Concours seront pris en considération.

6.3. Le Concours ne peut en aucun cas être cumulé avec d'autres concours, actions, réductions, primes ou conditions promotionnelles de l'Organisateur organisés simultanément au Concours.

6.4. La participation doit toujours être effectuée à titre personnel et ne peut en aucun cas émaner de plusieurs personnes.

La participation au Concours est limitée à une fois par adresse e-mail valide. Si, malgré cette interdiction, plusieurs participations sont enregistrées, seule la première participation sera prise en considération. Il en résulte également qu'un Participant ne peut remporter qu'un seul prix par concours.

6.5. L'Organisateur n'accorde aucune garantie concernant le Prix. L'Organisateur ne peut être tenu responsable des accidents ou dommages éventuels liés directement ou indirectement au Prix ou au Concours.

7. ACCEPTATION ET RESPONSABILITÉ

7.1. En participant au Concours, le Participant déclare avoir pris connaissance du Règlement du concours et l'accepte dans toutes ses dispositions et sans aucune réserve.

En participant au Concours, le Participant déclare, le cas échéant, accepter tous les autres règlements applicables au Concours en raison de l'utilisation totale ou partielle par l'Organisateur de toute plateforme de réseau social pour l'organisation du Concours ainsi que les éventuelles dispositions légales applicables au Concours. En participant au Concours, le Participant déclare en outre accepter les dispositions générales relatives au traitement des données à caractère personnel, telles que mises à disposition sur https://www.dreamland.be/fr/privacy-policy , pour autant qu'elles s'appliquent à titre complémentaire à tout traitement de données à caractère personnel effectué dans le cadre du Concours.

7.2. En participant au Concours, le Participant accepte que l'Organisateur ne puisse en aucun cas être tenu responsable dans le cadre du Concours, sauf en cas de fraude, de faute intentionnelle, ou lorsqu'une telle exonération de responsabilité n'est pas autorisée en vertu du droit applicable. Sous réserve des exceptions précitées, l'Organisateur n'est dès lors responsable d'aucun dommage direct ou indirect pouvant survenir dans le chef d'un Participant dans le cadre du Concours, et toute responsabilité de l'Organisateur est en tout état de cause limitée à la valeur du (premier) Prix à remporter.

7.3. L'Organisateur ne peut être tenu responsable si, en cas de force majeure ou pour toute autre raison indépendante de la volonté de l'Organisateur, la durée du Concours est modifiée, ou si le Concours est ajusté ou annulé. De même, l'Organisateur ne peut être tenu responsable d'un problème technique (par exemple, une défaillance des services de télécommunication) ou d'un problème avec les services postaux, ou encore de faits

imputables à d'autres tiers (retard, grève, détérioration ou perte) empêchant la participation.

8. PUBLICATION ET MARKETING

8.1. En fournissant tout matériel visuel sur lequel ils sont identifiables, les gagnants du Concours accordent à l'Organisateur la permission de reproduire et publier des photos d'eux et/ou leurs réponses gagnantes, sans que l'Organisateur ne soit redevable d'aucune compensation, et ce, sans aucune limitation territoriale ou temporelle, dans le cadre de la communication relative au Concours.

8.2. En participant au Concours, le Participant autorise l'Organisateur à utiliser les photos qu'il a lui-même envoyées ou publiées pour des publications en ligne et hors ligne en lien avec le Concours, et ce, sans limitation territoriale ni temporelle.

8.3. Le Participant ayant envoyé ou publié du matériel visuel garantit que toutes les personnes figurant sur la photo ont donné leur consentement à l'utilisation de la photo par l'Organisateur à des fins de publication en lien avec le Concours. Si des personnes mineures ou incapables figurent sur la photo, le Participant, ou le cas échéant les personnes responsables du Participant mineur, garantit que l'autorisation des parents/du tuteur a été obtenue pour l'utilisation de la photo par l'Organisateur à des fins de publication en lien avec le Concours. Ni le Participant ni les autres personnes représentées sur la photo ne peuvent, à ce titre, prétendre à une quelconque indemnité.

8.4. Le consentement visé au présent article 8 peut être retiré à tout moment, gratuitement, au moyen d'une simple demande, pour ce qui concerne une utilisation future.

9. TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

9.1. À la suite de la participation au Concours, l'Organisateur traitera des données à caractère personnel du Participant, limitées aux données fournies dans le formulaire de participation, aux données envoyées volontairement ou aux données collectées à travers des cookies internes ou tiers.

L'Organisateur utilisera ces données à caractère personnel afin de permettre la participation au Concours, d'identifier le gagnant, de publier son nom sur Facebook et de le notifier de manière personnalisée, par e-mail ou par tout autre moyen de communication. En outre, les données à caractère personnel seront utilisées pour l'envoi de newsletters par e-mail, si le Participant a donné un consentement distinct à cet effet.

L'Organisateur traite les données à caractère personnel du Participant exclusivement conformément au Règlement européen du 27 avril 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après : le « ***RGPD*** »).

9.2. Dans le cadre du présent Règlement du concours, l'Organisateur doit être considéré comme le responsable du traitement. Vous pouvez contacter l'Organisateur à tout moment en utilisant les coordonnées ci-dessous :

Toychamp Holding NV
Calvarieberg 5 – 7, 3740 Bilzen
0761.914.610
wedstrijd@dreamland.be
https://www.dreamland.be/fr

L'Organisateur détermine, seul ou en collaboration avec d'autres personnes, l'objectif et les moyens du traitement des données à caractère personnel. L'Organisateur traite souvent les données à caractère personnel par l'intermédiaire de prestataires de services tiers, qui reçoivent des instructions claires à cet effet et qui ne peuvent traiter les données à caractère personnel que conformément aux instructions de l'Organisateur et au RGPD. Ces sous-traitants peuvent être communiqués sur demande.

9.3. L'Organisateur s'engage à respecter, lors du traitement des données à caractère personnel, les principes légaux généraux applicables en la matière. Ainsi, l'Organisateur veillera particulièrement, en application du principe de minimisation des données, à ne traiter que les données strictement nécessaires aux finalités déterminées dans le présent Règlement du concours.

9.4. L'Organisateur traite les données à caractère personnel afin de permettre la participation au Concours. Le traitement des données que vous fournissez dans le cadre de votre participation au Concours a exclusivement les finalités suivantes :

- permettre la participation au Concours ;
- contacter le(s) gagnant(s) du Concours ;
- annoncer le nom du gagnant du Concours sur les pages de réseaux sociaux de l'Organisateur : Gagnez une carte-cadeau d'un valeur de € 100

Le Participant fournit lui-même les données à caractère personnel à l'Organisateur et peut, de cette manière, exercer un certain contrôle quant à leur exactitude et à leur minimisation.

9.5. Le Participant dispose des droits suivants en tant que personne concernée au sens du RGPD :

- droit d'accès ;
- droit de rectification ou droit à l'effacement ;
- droit à la limitation du traitement ;
- droit d'opposition ;
- droit à la portabilité des données ;
- droit à l'oubli ;
- droit de retirer son consentement ;

- droit d'introduire une réclamation ;
- droit à l'information ; et
- droit à la transparence.

Si le Participant souhaite exercer ses droits, l'Organisateur y donnera suite dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de la demande, et uniquement dans la mesure où ce droit lui est applicable. La demande doit être envoyée par courrier recommandé adressé à l'Organisateur ou par e-mail à : wedstrijd@dreamland.be

9.6. L'Organisateur conservera les données à caractère personnel fournies par le Participant aussi longtemps que nécessaire à l'exécution du Concours ou en vue des finalités de traitement acceptées par le Participant, sauf obligations légales contraires.

9.7. Les dispositions générales relatives au traitement des données à caractère personnel, telles que mises à disposition sur https://www.dreamland.be/fr/privacy-policy,

9.8. s'appliquent à titre complémentaire au traitement de toute donnée à caractère personnel dans le cadre de l'organisation et de l'exécution du Concours.

10. CONTACT

10.1. Si le Participant a des questions concernant le Règlement du concours, il peut s'adresser à tout moment à l'Organisateur via wedstrijd@dreamland.be

11. AUTRES DISPOSITIONS

11.1. L'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'exclure tout Participant du Concours et/ou de récupérer le Prix attribué, si le Participant agit de quelque manière que ce soit en violation du Règlement du concours ou en cas de fraude, d'abus, de tromperie ou de participation de mauvaise foi à un concours.

11.2. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement du concours. Les anciennes conditions de participation restent toutefois applicables pour les concours en cours à ce moment-là.

11.3. Si une disposition du Règlement du concours est nulle, invalide, inapplicable ou contraire à d'autres règlements applicables, cela n'affectera pas la validité ou l'applicabilité de cette disposition. L'Organisateur adoptera alors une disposition de remplacement se rapprochant autant que possible de l'objectif et de la portée de la disposition nulle, invalide ou inapplicable.

Ce droit de remplacement d'une disposition est exercé discrétionnairement par l'Organisateur et n'est pas susceptible de recours.

11.4. Tout litige relatif au Concours est régi par le droit belge et tout litige concernant son application relève de la compétence du tribunal choisi par l'Organisateur conformément

à l'article 624 du Code judiciaire. Si le Participant est un consommateur (contexte B2C), les tribunaux du domicile du Participant sont compétents.